

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX
AU TITRE DE L'ANNEE 2023 (MANDAT 2020-2026)

Nom et prénom de l' élu	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
		Indemnités de fonction brutes perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, téléphone ...)
SORIN Nelly	Maire	25 307,64 €	0,00 €	0,00 €
BONNET Daniel	1er adjoint	9 977,04 €	0,00 €	0,00 €
BACHELIER Nelly	Adjoint	9 977,04 €	0,00 €	0,00 €
BOUCHER Alain	Adjoint	7 300,20 €	0,00 €	0,00 €
BROCHARD Catherine	Adjoint	7 300,20 €	0,00 €	0,00 €
JABIER Christian	Adjoint	9 977,04 €	0,00 €	0,00 €
RICHARD Martial	Adjoint	9 977,04 €	0,00 €	0,00 €
VALIN Marie-Françoise	Adjoint	7 300,20 €	0,00 €	0,00 €
BROCHARD Vanessa	Conseiller délégué	3 650,10 €	0,00 €	0,00 €
GILLIER Nicolas	Conseiller délégué	3 650,10 €	0,00 €	0,00 €
MECHINEAU Damien	Conseiller délégué	3 650,10 €	0,00 €	0,00 €
PACE Sophie	Conseiller délégué	3 650,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		101 716,80 €	0,00 €	0,00 €

NOTICE EXPLICATIVE

Aménagement d'un chemin piétonnier le long du cimetière et jusqu'au village du Barbin

Commune de Vieillevigne

La commune de Vieillevigne envisage d'améliorer son cheminement qui se trouve sur le côté du cimetière sur la Route Nationale (départementale) 753.

Il s'agit de mettre en place un cheminement piéton sécurisé qui permettra aux riverains de rejoindre le centre bourg en toute sécurité.

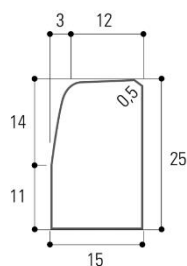
Une bordure sécurisante de type T2 sera posée pour protéger les riverains et donner un effet de rétrécissement de la chaussée le long du cimetière afin de faire ralentir les véhicules.

Un enduit sablé ciment sera posé le long du cimetière (2)*, un enrobé sur le chemin (1)* et un bicouche sur l'aménagement du nouveau chemin piétonnier(3)*.

* (1) (2) (3) : se référer au plan d'aménagement joint

Ci-joint : Plan de l'aménagement

Type de bordure :



LOIRE ATLANTIQUE

VIILLEVILLE

VOIRIE PIETON - D753

PLAN EXECUTION

- Légende**
- Vole pléton - Bicoche
 - Vole pléton - Sable ciment
 - Espaces vert
 - Emplacement existant
 - Hale
 - Bordure T2 - 14cm de vue
 - Bordure T2 - 2cm de vue
 - Talus
 - Fossé existant
 - Réseau EP existant
 - Réseau EP existant
 - Cotation altimétrique
 - Cotation pente

COLAS FRANCE
ÉTABLISSEMENT CADASTRAL
La Guennivère - BP n°3
44118 VIEILLEVILLE
Tél : 02.40.02.09.09 - Fax : 02.40.08.53.87
Mail : contact.colas@colas.com

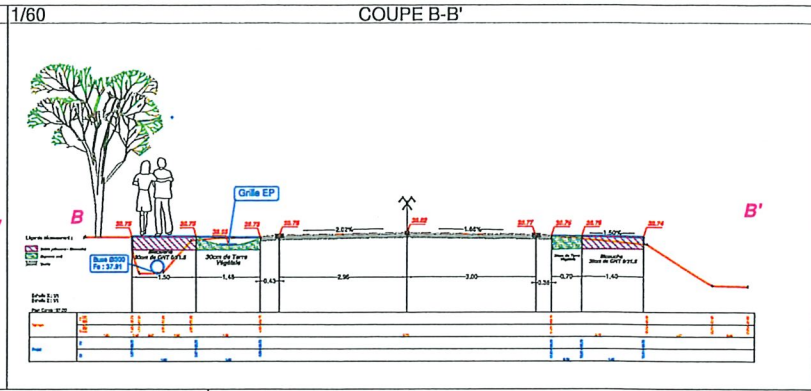
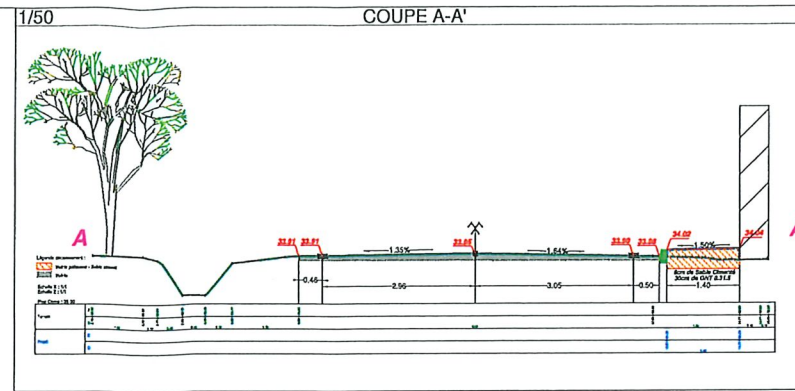
COLAS
WE OPEN THE WAY

Numéro de dossier	Date	Échelle	Classe
COL-EXE-PLN-VOI00-00	27-11-2023	1/150	A

Index	Date	NATURE DES MODIFICATIONS	Établi par	Véifié par	Validé par
A	27-11-2023	Première étude	MV	MV	DP

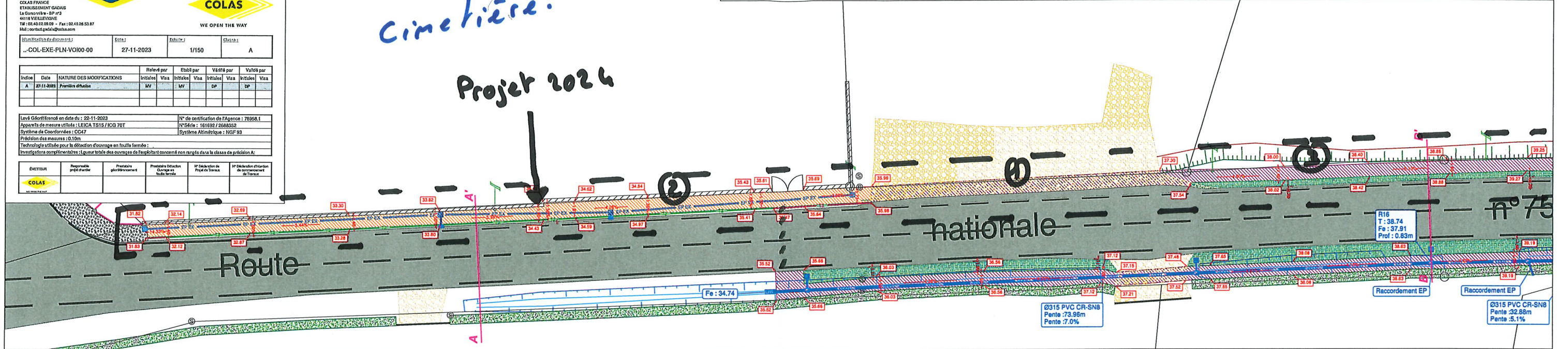
Levé Géométrique en date du : 22-11-2023
 Appareils de mesure utilisés : LEICA TS15 / ICG 707
 Système de coordonnées : COG7
 Précision des mesures : 0.10m
 Technologie utilisée pour la détermination de l'ouvrage en fouille fermée :
 Investigations complémentaires : L'ensemble des ouvrages de l'ouvrage concerné non rangés dans la classe de précision A:

ÉMETTEUR	Responsable projet d'acte	Preneur	Preneur Délicon	N° Déclaration de Projet de Travaux	N° Déclaration d'Intention de commencement de Travaux
COLAS					



Cimetière

Projet 2024

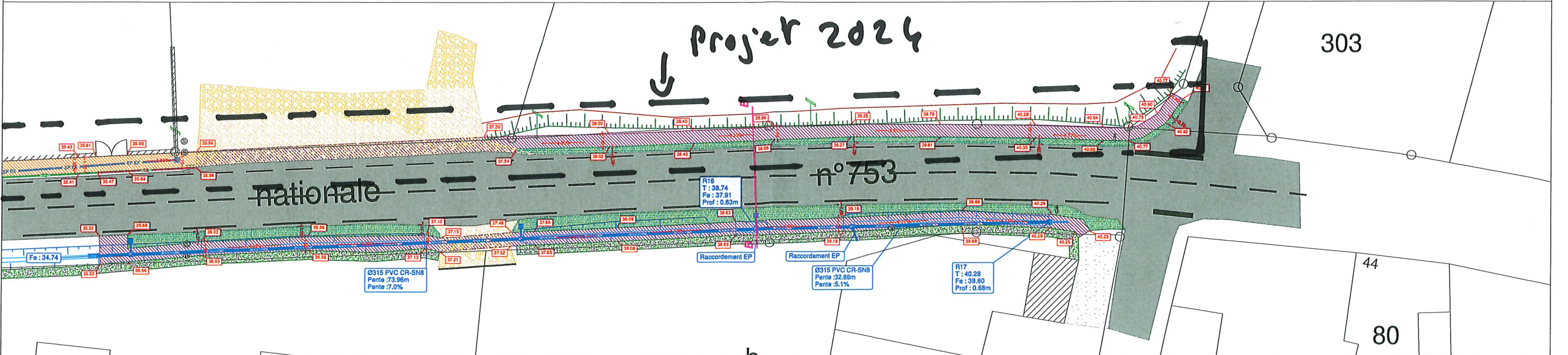


1/250 COUPE EN LONG - VOIRIE - D753

Echelle X : 1/1
Echelle Z : 1/1

Plan Comp : 27.00

Terrain	N	D	16.13	17.27	21.96	29.24	42.14	49.05	52.17	101.82	138.45	145.18	152.03	160.12	227.89	238.35	241.67	248.18	252.00
Pentes terrain	39.91%	3.77%	5.76%	8.91%	3.78%	5.97%	4.54%	3.11%	4.54%	4.55%	4.56%	4.04%	8.05%	1.91%	4.10%				



ANNEXE 1 – CRITERES D'ATTRIBUTION CIA

CRITERES	COEFFICIENT	++	+	-	--
ESPRIT D'INITIATIVE Agent force de proposition, apporte des solutions aux problèmes, a un esprit constructif	1	3 points	2 points	1 point	0 point
SAVOIR-ETRE Agent ayant des qualités relationnelles avérées : respectueux, bienveillant, poli, solidaire envers les collègues, les élus et les usagers, conscience professionnelle	3	9 points	6 points	3 points	0 points
DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES Agent ayant la volonté de se former, d'adapter et de faire évoluer ses compétences à sa propre initiative (hors formations obligatoires)	2	6 points	4 points	2 points	0 point

TOTAL POINTS CRITERES : 18 points maximum

POINTS DEFALQUES :

- Absences injustifiées => - 2 points / absence
- Refus de missions entrant dans le cadre d'emploi et refus de formation => - 6 points
- Sanction disciplinaire 1^{er} groupe => perte de la moitié des points

Une majoration du montant est possible en cas de :

- Intervention en dehors des horaires du service à la demande du responsable de service ou de l'élu (en dehors des réunions en soirée et du marché) :
 - Forfait de 25 € bruts pour un agent dont le temps de travail est compris entre 1h00 et 17h29
 - Forfait de 50 € bruts pour un agent dont le temps de travail est compris entre 17h30 et 35h00
- Missions particulières : agent ayant mis en place un projet, a été tuteur d'un stage supérieur à 3 mois... :
 - Forfait de 25 € bruts pour un agent dont le temps de travail est compris entre 1h00 et 17h29
 - Forfait de 50 € bruts pour un agent dont le temps de travail est compris entre 17h30 et 35h00

TOTAL :

Points totalisés proratisés en % sur le total de 18 points, % arrondi à la dizaine (à la dizaine supérieure si = ou > à 5, à la dizaine inférieure si strictement inférieur à 5) + majoration du montant = montant CIA à octroyer.